

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

pouvoirs : 9

OBJET :

**CESSION D'UN
ENSEMBLE
IMMOBILIER SITUÉ
À VITRAI SOUS
L'AIGLE –
RECTIFICATIF À
L'ACTE DE VENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2025-19

L'an deux mil vingt-cinq,
le : **Lundi 31 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Fleur GOSSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET, M. Serge DELAVALLÉE qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC, M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir à M. Michel CAILLOT, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Corine LE BLÉVEC a été nommée Secrétaire de Séance.

Par acte notarié en date du 2 décembre 2005, la Ville de L'AIGLE a vendu à Monsieur et Madame Daniel LEFEVRE un ensemble immobilier situé à VITRAI SOUS L'AIGLE (61300), lieu-dit « Le Moulin de Rolin » ainsi cadastré :

SECTION	N°	LIEU DIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
F	136	L'ISLOT		0	0	40
F	164	ROLIN		0	0	54
F	165	MOULIN ROLIN		0	1	28
F	167	ROLIN		0	1	26
			TOTAL	0	3	48

En raison d'une erreur cadastrale, la parcelle concernée n'étant pas numérotée sur le plan cadastral de l'époque, il apparaît qu'une parcelle a été oubliée dans cet acte de vente. Il s'agit de la parcelle F 0027 d'une contenance de 60 m², toujours propriété de la Ville de L'Aigle à ce jour.

Il convient donc d'établir un acte rectificatif à l'acte de vente initial pour régulariser cette situation.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE la régularisation de cette cession par un acte rectificatif à l'acte de vente initial ajoutant la parcelle F 0027 aux parcelles cédées par la Ville de L'Aigle ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés relatifs à cette régularisation.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE

Département : ORNE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : POLE TOPOGRAPHIQUE DE L'ORNE 6 bis rue Jean Joly 61200 61200 ARGENTAN tél. 02.33.12.18.90 -fax plgc.orne@dgifp.finances.gouv.fr
Commune : VITRAI-SOUS-L'AIGLE		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : F Feuille : 000 F 01		
Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/1500		
Date d'édition : 12/02/2025 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		

